

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
du Conseil municipal de la commune de
CHAMBLY**

Séance du **28 mars 2026**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	29	29

PRESENCES
David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Doriane FRAYER, Marc VIRION, Laurence LANNOY, Rafael DA SILVA, Maud MATHONAT, Guillaume NICASTRO, Viviane AKAKPOVI, Sébastien ZRIEM, Nathalie SABOT, Pascal GASNOT, Salima MERLEAU, Salah ZAQUI, Mélyan LECOMTE-PREZEAU, Pascal MARTIN, Danièle BLAS, Philippe MUNOS, Sylvie QUENETTE, Jacques BLOND, Emmanuel BEUCHER, Corine SOMVILLE, Alexandre SABATOU, Florence CHAMALOT, Arthur DESOIGNIES, Kévin POTET, Fabienne BIZERAY et Maxime BRETIN.

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaire de séance :

Guillaume NICASTRO

Objet :

Election du Maire

Délibération n° 1

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous-préfecture de Senlis le

et publication ou notification du

L'an deux mil vingt-six, le samedi 28 mars, le Conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 23 mars 2026 (affichage le 23 mars 2026) conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Danièle BLAS, Doyenne d'âge.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-8,
- Considérant les résultats des élections municipales en date du 22 mars 2026,
- Considérant que les deux plus jeunes conseillers municipaux, Messieurs Alexandre SABATOU et Arthur DESOIGNIES ont été nommés assesseurs,
- Considérant la candidature de Monsieur David LAZARUS,
- Considérant la candidature de Monsieur Emmanuel BEUCHER,
- Considérant que, à la suite des opérations de vote qui se déroulent à scrutin secret, Monsieur David LAZARUS obtient la majorité absolue au premier tour :

Nombre de votants :	29
Nombre de voix en faveur de David LAZARUS :	21
Nombre de voix en faveur d'Emmanuel BEUCHER	5
Nombre de blancs :	3
Nombre de nuls :	0
Majorité absolue des suffrages exprimés :	14

Le Conseil municipal,

Proclame Monsieur David LAZARUS, Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Accusé de réception en préfecture
060-216001388-20260328-CM1-2026-1-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
29	29	29

PRESENCES

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Doriane FRAYER, Marc VIRION, Laurence LANNOY, Rafael DA SILVA, Maud MATHONAT, Guillaume NICASTRO, Viviane AKAKPOVI, Sébastien ZRIEM, Nathalie SABOT, Pascal GASNOT, Salima MERLEAU, Salah ZAOU, Mélanie LECOMTE-PREZEAU, Pascal MARTIN, Danièle BLAS, Philippe MUNOS, Sylvie QUENETTE, Jacques BLOND, Emmanuel BEUCHER, Corine SOMVILLE, Alexandre SABATOU, Florence CHAMALOT, Arthur DESOIGNIES, Kévin POTET, Fabienne BIZERAY et Maxime BRETIN.

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaire de séance :

Guillaume NICASTRO

Objet :

Fixation du nombre d'adjoints

Délibération n° 2

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous-préfecture de Senlis le

et publication ou notification du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
du Conseil municipal de la commune de
CHAMBLY**

Séance du **28 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le samedi 28 mars, le Conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 23 mars 2026 (affichage le 23 mars 2026) conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de David LAZARUS, Maire.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-6,
- Vu la délibération n° 1 de la présente séance portant élection du Maire,
- Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour et 8 abstentions,

Article 1 : Décide de fixer à huit, le nombre de postes d'adjoints.

Article 2 : Dit que leur entrée en fonction intervient dès leur élection.

Abstentions : Emmanuel BEUCHER, Corine SOMVILLE, Alexandre SABATOU, Florence CHAMALOT, Arthur DESOIGNIES, Kévin POTET, Fabienne BIZERAY et Maxime BRETIN.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



David LAZARUS
Maire de Chambly

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
du Conseil municipal de la commune de
CHAMBLY**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	29	29

Séance du **28 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le samedi 28 mars, le Conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 23 mars 2026 (affichage le 23 mars 2026) conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de David LAZARUS, Maire.

PRESENCES
David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Doriane FRAYER, Marc VIRION, Laurence LANNOY, Rafael DA SILVA, Maud MATHONAT, Guillaume NICASTRO, Viviane AKAKPOVI, Sébastien ZRIEM, Nathalie SABOT, Pascal GASNOT, Salima MERLEAU, Salah ZAOU, Mélanie LECOMTE-PREZEAU, Pascal MARTIN, Danièle BLAS, Philippe MUNOS, Sylvie QUENETTE, Jacques BLOND, Emmanuel BEUCHER, Corine SOMVILLE, Alexandre SABATOU, Florence CHAMALOT, Arthur DESOIGNIES, Kévin POTET, Fabienne BIZERAY et Maxime BRETIN.

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaire de séance :

Guillaume NICASTRO

Objet :

Election des adjoints au maire

Délibération n° 3

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous-préfecture de Senlis le

et publication ou notification du

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-8,
- Vu la délibération n° 1 de la présente séance portant élection du Maire,
- Vu la délibération n° 2 de la présente séance fixant le nombre d'adjoints au maire à 8,
- Considérant que les deux plus jeunes conseillers municipaux, Messieurs Alexandre SABATOU et Arthur DESOIGNIES, ont été nommés assesseurs,
- Considérant la liste de 8 adjoints présentée par Monsieur le Maire David LAZARUS et menée par Madame Marie-France SERRA,
- Considérant qu'aucune autre liste n'est présentée,
- Considérant que, à la suite des opérations de vote qui se déroulent à scrutin secret, la liste menée par Madame Marie-France SERRA obtient la majorité absolue au premier tour :

Nombre de votants	29
Nombre de voix en faveur de la liste menée par Marie-France SERRA	21
Nombre de blancs	8
Nombre de nuls	0
Majorité absolue des suffrages exprimés	12

Le Conseil municipal, proclame comme suit les adjoints au maire, immédiatement installés dans leur fonction :

1 ^{ère} adjointe	Marie-France SERRA
2 ^{ème} adjoint	Patrice GOUIN
3 ^{ème} adjointe	Doriane FRAYER
4 ^{ème} adjoint	Marc VIRION
5 ^{ème} adjointe	Laurence LANNOY
6 ^{ème} adjoint	Rafaël DA SILVA
7 ^{ème} adjointe	Maud MATHONAT
8 ^{ème} adjoint	Guillaume NICASTRO

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



David LAZARUS
Maire de Chambly

Accusé de réception en préfecture
060-216001388-20260328-CM1-2026-3-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2026